



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19
Pouvoirs : 10
Absent : 0

Date de la convocation : 11 janvier 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MINEREAU Jean-Romuald représenté par D CHALLOT
GARNIER Béatrice représentée par L BARBOTTIN
MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°07

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE JOLIOT CURIE – SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Le conseil municipal est informé que l'école élémentaire Joliot Curie bénéficie en 2023 du crédit scolaire "semaine pédagogique" et **organise un séjour à Lathus du 23 au 27 janvier 2023** pour les trois classes de CP. 56 élèves participeront à ce séjour.

Le montant octroyé sur les crédits scolaires de l'école est de **75 € par élève pour un même niveau** soit un montant estimatif de 4200 € (75€ X 56). Le montant définitif sera déterminé après remise de la liste des élèves de CP ayant participé au voyage.

Mme CONSTANTIN, directrice de l'école Joliot Curie, sollicite le versement de ce crédit sous forme d'une subvention sur le compte de la coopérative scolaire permettant ainsi une meilleure gestion et organisation de la classe découverte.

Il est proposé au conseil municipal de **verser 80% de la subvention soit 3360 €** sur le compte de la coopérative scolaire de l'école Joliot Curie. Le solde (20%) sera versé, après le voyage, sur présentation d'un état des élèves de CP ayant participé au séjour. Si le séjour était annulé, la coopérative scolaire de l'école Joliot Curie s'engage à rembourser la subvention perçue.

VU l'organisation d'un séjour à Lathus du 23 au 27 janvier 2023 par l'école Joliot Curie ;

VU l'octroi du crédit scolaire "semaine pédagogique" à l'école Joliot Curie en 2023 ;

VU la demande du directrice de l'Ecole Joliot Curie de verser le montant du crédit sur le compte de la coopérative scolaire,


Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le versement d'une subvention sur le compte de la coopérative scolaire de l'école Joliot Curie pour le voyage organisé à Lathus du 23 au 27 janvier 2023 ;
- décide que la subvention sera versée à hauteur 80% soit 3 360 € ; le solde sera versé après remise de la liste des élèves de CP ayant participé au voyage ;
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le 24 JAN. 2023

